



Extrait de délibération

Comité syndical 30 mai 2022 –Parthenay

Identifiant
2022-05-103

L'An Deux Mille Vingt -Deux le trente mai à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Christiane Bailly a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 24 mai 2022
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 18 titulaires, 3 suppléants
Absents, excusés : 13 titulaires, 28 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, GUERIN Jean-Claude,	PARNAUDEAU Thierry, SICAUD Mickael	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BIRE Ludovic, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Décision modificative du budget Economie

Afin de permettre le passage d'écritures comptables pour solder les deux dernières subventions relatives au dispositif FISAC, il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à effectuer les virements de crédits ci-dessous.

Budget Economie :

Dépenses de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Cpte 6288 – Autres services extérieurs	- 4 227.58 €	Cpte 6574 – subventions	+ 4 227.58 €

Le Comité syndical décide d'autoriser le Président à effectuer les virements de crédits ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD